

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: C0267-Moto club du Comminges

E-MAIL: frederic.vigny@wanadoo.fr

TÉLÉPHONE: 06.16.83.07.40

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Vigny Stéphanie

N° D'ÉPREUVE FFM: 92

DATE: 5-6 juillet 2025

LIEU: LIEUX

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	_____	MME CARDOIT PATRICIA	Licence : 027451
Président du Jury ou Arbitre*	_____	MR LAVEDAN HERVE	Licence : 415572
Membre du Jury	_____	MME AUDOUY LAURENCE	Licence : 282515
Membre du Jury	_____	MR SKIERSKOWSKI FRANCIS	Licence : 022388
Commissaire technique responsable	_____	MR BOY DANIEL	Licence : 215067
Responsable du chronométrage	_____	LMOC	Licence : _____

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Samedi 5 juillet 2025				
Pyrénées 85cc	9 ans	14 ans	85cc	47 €
CMD31 125cc	13 ans		125cc 2T	50 €
CMD31 250cc	15 ans		126cc à 250cc 2T ou 4T	50 €
Occitanie Quad	15 ans		250cc à 525 cc 2T ou 4T mono et bicylindre	47 €
Dimanche 6 juillet 2025				
Coupe club	13 ans		125cc et plus	47 €
Super vétéran et F	13/52 ans		125cc et plus	47 €
Vétéran	40ans	51 ans	125cc et plus	47 €
Prestige	15 ans		144cc et plus	47 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(s) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Corinne Simonet**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **Saint Gaudens**

Nombre d'ambulance(s) **2 mais évacuation par les pompiers**

Temps de trajet (en min) **14 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de motocross**

Adresse **chemin de la Gourride 31800 LIEOUX**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1840m**

Largeur minimum de la piste **5m**

Largeur de la grille **42m**

Longueur de la ligne droite de départ **81m**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : ...

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **18/02/2025**



VISA DE LA LIGUE

DATE:



VISA DE LA FFM

DATE: **06/03/2025**

NUMÉRO: **25/0224**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : C0267-Moto club du Comminges
DATE : Samedi 5 juillet 2025
LIEU : LIEUX



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
Vendredi 4 juillet 17h à 19 h	Contrôles administratifs		
Vendredi 4 juillet 17h à 19 h	Contrôles techniques		
Samedi 5 juillet 7h à 8h45	Contrôles administratifs		
Samedi 5 juillet 7h à 8h45	Contrôles techniques		
9 h/9h10	1 test départ + essais libres	CMD 31 250cc	10'
9h15/9h25	1 test départ + essais libres	CMD 31 125cc	10'
9h30/9h45	1 test départ + essais libres	Pyrénées 85cc	15'
9h50/10h05	1 test départ + essais libres	Occitanie quad	15'
10h10/10h25	Essais Chronométrés	CMD 31 250cc	15'
10h30/10h45	Essais Chronométrés	CMD 31 125cc	15'
10h50/11h05	Essais Chronométrés	Pyrénées 85cc	15'
11h10/11h25	Essais Chronométrés	Occitanie quad	15'
	Pause repas		
13h30/13h50	Manche 1	CMD 31 250cc	15'+1 T
13h55/14h15	Manche 1	CMD 31 125cc	15'+1 T
14h20/14h40	Manche 1	Pyrénées 85cc	15'+1 T
14h45/15h05	Manche 1	Occitanie quad	15'+1 T
	PAUSE		
15h30/15h50	Manche 2	CMD 31 250cc	15'+1 T
15h55/16h15	Manche 2	CMD 31 125cc	15'+1 T
16h20/16h40	Manche 2	Pyrénées 85cc	15'+1 T
16h45/17h05	Manche 2	Occitanie quad	15'+1 T
17h15	Remise des Prix		

RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : C0267-Moto club du Comminges

DATE : Dimanche 6 juillet 2025

LIEU : LIEOUX

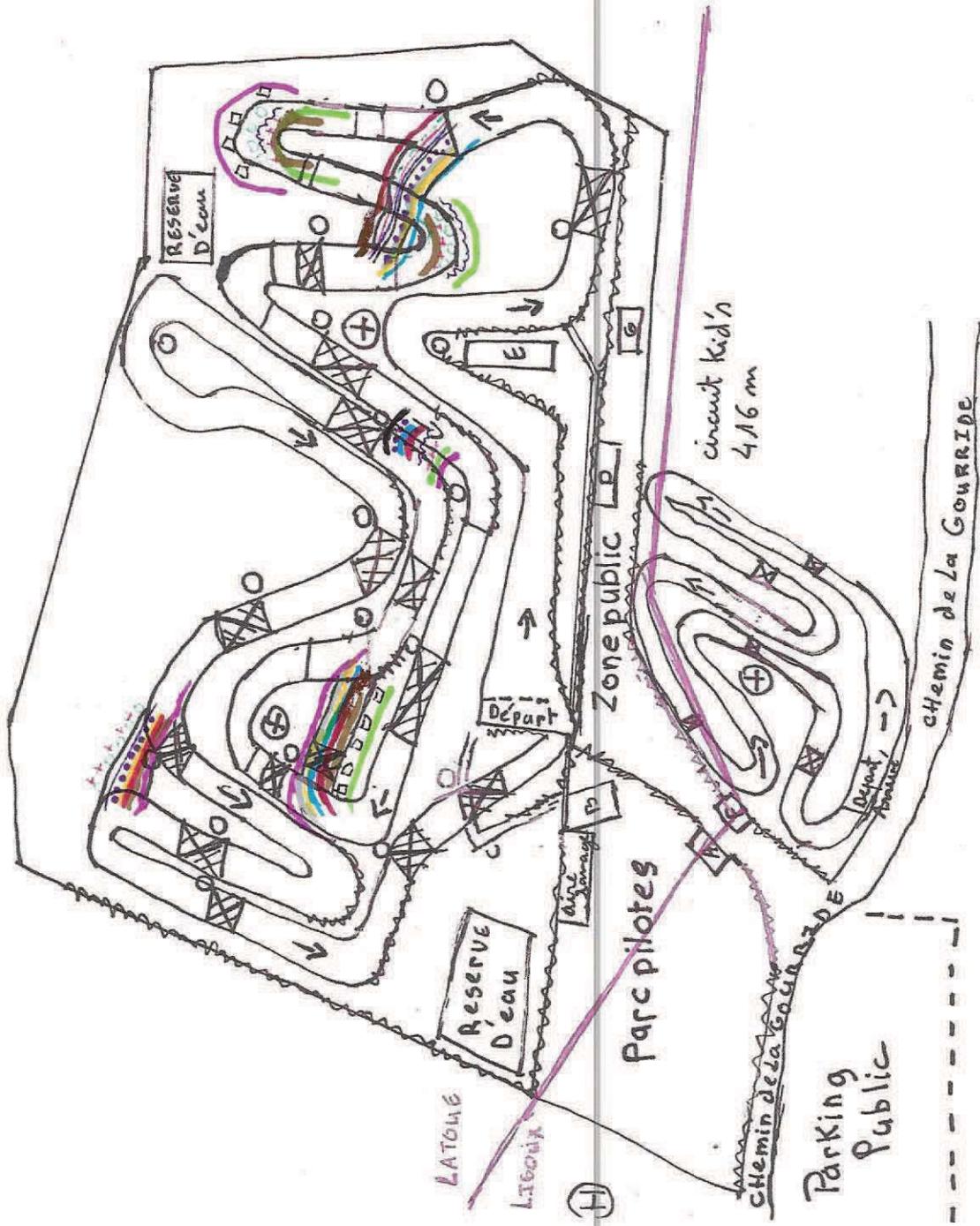
HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
Samedi 5 juillet 16h à 19h	Contrôles administratifs		
Samedi 5 juillet 16h à 19h	Contrôles techniques		
Dimanche 6 juillet 7h à 8h45	Contrôles administratifs		
Dimanche 6 juillet 7h à 8h45	Contrôles techniques		
9h/9h15	1 test départ+ essais libres	Coupe club	15'
9h20/9h35	1 test départ+ essais libres	Super Vétéran/ Féminine	15'
9h40/9h55	1 test départ+ essais libres	Vétéran	15'
10h/10h15	1 test départ+ essais libres	Prestige	15'
10h20/10h35	Essais Chronométrés	Coupe club	15'
10h40/10h55	Essais Chronométrés	Super Vétéran/ Féminine	15'
11h/11h15	Essais Chronométrés	Vétéran	15'
11h20/11h35	Essais Chronométrés	Prestige	15'
	Pause repas		
13h30/13h50	Manche 1	Coupe club	15'+1 T
13h55/14h15	Manche 1	Super Vétéran/ Féminine	15'+1 T
14h20/14h40	Manche 1	Vétéran	15'+1 T
14h45/14h50	Tour de reconnaissance		
14h55/15h20	Manche 1	Prestige	20'+1 T
	PAUSE		
15h55/16h15	Manche 2	Coupe club	15'+1 T
16h20/16h40	Manche 2	Super Vétéran/ Féminine	15'+1 T
16h45/17h05	Manche 2	Vétéran	15'+1 T
17h10/17h35	Manche 2	Prestige	20'+1 T
17h45	Remise des Prix		

Légende

- O commissaires
- A administratif
- B pré-parc
- C accès grille
- D chronométrage
- E panneau d'usage
- F sanitaires
- G salle de réunion
- ⊕ poste de secours
- m grillage
- ▨ Table
- saut
- départ
- délimitation entre la commune de Licouac et Latour.
- H hélicoptère

Largeurs minimum 6 mètres

- Coupe 1 1840 m
- Coupe 2 1780 m
- Coupe 3 1687 m
- Coupe 4 1580 m
- Coupe 5 1464 m
- ... Coupe 6 1353 m
- Coupe 7 1640 m
- Coupe 8 1522 m
- Coupe 9 1412 m
- Coupe 10 1295 m
- ... Coupe 11 1670 m
- ~ Coupe 12 1554 m
- +++ Coupe 13 1443 m
- Coupe 14 1730 m
- Coupe 15 1612 m
- Coupe 16 1502 m
- Coupe 17 1385 m



Le 12/09/2024





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTOCUB DU COMMINGES
6 B ROUTE DE LANDORTHE MAISON CHAPPERT - 31800 SAINT-GAUDENS

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22185656304-2025-01558** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE LIEOUX** se déroulant à **LIEOUX** du **04/07/2025** au **06/07/2025**.

Cette attestation est valable du **04/07/2025** à **15H00** au **06/07/2025** à **19H45**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Paris La Défense**, le **3 mars 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.